2026-239

ARRETE RELATIF A LA FERMETURE DE DE L'AIRE DE JEUX SITUEE RUE MAX POL FOUCHET A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DU PRESENT ARRETE ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-21-1 et R.417-10,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté portant délibération n° 2020-605 en date du 22 juillet 2020 accordant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Vincent TESSON, Conseiller Municipal Délégué,

Considérant la nécessité de sécuriser l'aire de jeux incendiée, située face à l'école primaire rue Max Pol Fouchet, cette dernière sera fermée jusqu'à réparation, pour la sécurité des biens et des personnes.

ARRETE

ARTICLE 1
L'aire de jeux, située face à l'école rue Max Pol Fouchet, sera fermée en raison d'un incendie, à compter de la date de signature du présent arrêté et ce, jusqu'à réparation.

ARTICLE 2
Les services municipaux ont la charge de la signalisation temporaire de jour comme de nuit, sur le domaine public.
Cette dernière doit être conforme aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 3
Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique, et veiller à ce que l'aire de jeux ne soit pas occupée avant la remise en état.

ARTICLE 4
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale sont chargés en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mantes-la-Ville, le 17 mars 2026.

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Conseiller Délégué,

Vincent TESSON

MAIRIE de MANTES-LA-VILLE
Yvelines

Hôtel de ville – Place de la mairie – BP 30842 – 78711 Mantes-la-Ville
contact@manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49